

AIDE AUX CLUBS **(Accompagnement à Création et au développement)**

Dans le cadre du projet de développement du Comité Départemental de Tennis de Table des Bouches-du-Rhône, les bénévoles et salariés sont présents et disponibles pour accompagner les clubs du département (de la création à l'aide au développement) par le biais de différentes aides.

Deux systèmes d'aides sont à dissocier :

- L'aide à la création de club
- L'aide au développement des clubs existants

I. L'Aide à la création de club

Que cela soit à l'initiative du CD13TT ou à la demande d'une commune ou d'un porteur de projet individuel (pratiquant ou futur dirigeant), il est prévu un dispositif d'aide au démarrage en fonction de l'avancée du projet et de sa faisabilité :

- **Accompagnement par des ressources humaines (Salariés et Bénévoles)**
 - Prise de contact avec les différentes parties prenantes du projet.
 - Aider aux contacts avec la mairie du futur club et définir le futur lieu de pratique.
 - Aider à la rédaction des statuts / règlements et déclaration en préfecture de l'association.
 - Aider à la rédaction du projet associatif.
 - Aider à l'affiliation du club.
 - Conseil sur la gestion administrative et financière de l'association.
 - Selon les besoins et selon les possibilités du CD13TT, prestation à tarif préférentiel d'un éducateur sportif diplômé par le biais d'une convention entre le club et le Comité.

- **Aides en Matériel**
 - **Prêt de matériel** afin d'éviter un investissement trop lourd au démarrage de l'activité
 - Prêt de tables pour une année minimum par le biais d'une convention entre le club et le Comité.
 - Prêt de raquettes « Initiation ».

II. Aide au développement des clubs déjà existants

Les clubs déjà créés peuvent bénéficier également d'un accompagnement spécifique au développement :

- **Accompagnement par des ressources humaines (Salariés et Bénévoles)**
 - Conseil pour le développement de la structure (Projet, Nouvelles pratiques, Emploi..)
 - Aide à la rédaction d'un projet associatif
 - Aide au montage de dossiers de subventions (Agence Nationale du Sport (ANS), Conseil Départemental 13)
 - Aide à la mise en place des nouvelles pratiques (Coordination et/ou Animation) notamment sur les projets Educ'Ping, Ping 4-7 ans et Ping Santé.
 - Aide à la mise en place d'évènements promotionnels (Ping Tour)
 - Accompagnement des éducateurs sportifs du département dans leur cursus de formation fédérale et professionnelle.
 - Prestations payantes d'encadrement sportif ou mise en réseau avec un cadre technique.
 - Secrétariat et Conseiller Technique Départemental disponible pour répondre aux éventuelles questions des dirigeants.

- **Aides en Matériel**
 - Prêt de matériel spécifique aux évènements promotionnels (Tables Plateaux, Tables Pongori, Tables Free Ping, Radar, Roll Net, Sono, Goodies)
 - Prêt de matériel « buvette » spécifique aux organisations de compétitions d'échelle départementale minimum (Crêpière, Machine à Hot Dog, Machine à Panini)